Commune de CASTELLARD-MELAN <u>LETTRE SEMESTRIELLE</u> N° 16 : Janvier 2016

Etat-civil

Agenda

Vœux et remerciements

Les étapes de la mise en application de la loi NOTRé

L'activité sur le réseau d'eau communal

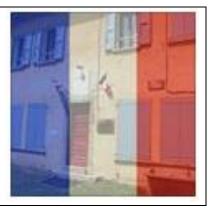
Les travaux de réparation du chemin du Villard

Autres chantiers

L'écogîte ONF à Fontbelle

Population INSEE

Le label UNESCO pour le Géoparc de Haute-provence



Etat-civil:

Naissance de Maïtika GAUTIER le 30 Août 2015, fille de Coralie et Laurent, petite-fille de Maryse et Maurice
GODDEFROY

Naissance de Léa, Anna MAMAN le 9 octobre 2015, dont les parents résident quartier Les Férauds

Agenda:

Rallye de Monte-Carlo Epreuve Spéciale SISTERON-THOARD, samedi 23 janvier 2016 à partir de 15h40

Vœux et remerciements

Les membres du Conseil Municipal vous présentent ses meilleurs vœux pour 2016.

Des remerciements chaleureux sont à exprimer à tous ceux qui ont contribué ou contribueront à la réussite des travaux et des projets au service du bien commun. En 2015, les travaux importants sur le chemin du VILLARD ont nécessité l'engagement et l'accord explicite de trois entités propriétaires riveraines. Des contacts ont permis le montage du projet de réserve incendie sur Mélan.

Des remerciements appuyés au personnel communal qui a participé très efficacement à la bonne marche de la gestion communale et au bon entretien des extérieurs communaux.

Avec une situation financière saine et un endettement extrêmement faible, la commune est en mesure de poursuivre en 2016 son action dans le domaine de l'eau et de la lutte contre l'incendie.

La Prévention est également au cœur de l'action communale et de tout un chacun, que l'on soit motorisé, à pied ou à cheval, s'adapter à chaque situation s'impose. Les conseils prodigués à l'approche de troupeau et des chiens Patous en sont un bon exemple. La liste des sentiers ou chemins ouverts au public peut être consultée en Mairie. Partant, faisons-en sorte qu'en 2016 aucune opération héliportée soit nécessaire et aucune situation périlleuse ne survienne.

÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷

ADRESSE COURRIER ELECTRONIQUE: mairie.castellard-melan@orange.fr

VERSION NUMERIQUE DISPONIBLE SUR

www.castellard-melan.fr

JANVIER 2016

Les étapes de la mise en application de la loi NOTRé :

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoit :

- La révision du schéma départemental de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2017. La loi prévoit pour le département des Alpes de Haute-Provence un seuil minimum de 5 000 habitants pour la constitution d'une communauté des communes. L'actuelle communauté des communes Duyes et Bléone de 3 420 habitants à laquelle nous appartenons sera probablement amenée à rejoindre un territoire en continuité territoriale.
- Les communes et les établissements intercommunaux ont présentés leur avis par délibération avant le 16 décembre 2015 sur le projet préfectoral de schéma départemental de coopération intercommunale.
- Ensuite la Commission départementale de coopération intercommunale composée d'élus territoriaux, pourra émettre des avis et des amendements éventuels au Schéma proposé, avant le 30 mars 2016.
- Les arrêtés définitifs des nouveaux périmètres d'intercommunalités et d'agglomération seront proposés et pris avant le 31 décembre 2016.

La loi renforce également les compétences obligatoires des communautés élargies, notamment :

- o Report au 1^{er} janvier 2018 la date de prise automatique de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » prévue à l'article 59 de la loi MAPTAM,
- Les compétences « eau » et « assainissement » deviendront obligatoires pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'activité sur le réseau d'eau communal

Sont renouvelés, les tronçons dont le nombre d'occurrence de fuites est le plus important sur les cinq années écoulées :

Le réseau en 110 mm de diamètre du Castellard est particulièrement touché. Les raccords PVC de 1977 sont défaillants les uns après les autres.

A ce jour, 46% de ce linéaire a été remplacé depuis 2009.

Il y a également lieu de prendre en considération que l'ensemble du linéaire en PVC d'avant 1980 de Mélan et du Castellard, est susceptible de libérer des chlorures monomères aujourd'hui quantifiés. Si leur dosage reste inférieur au seuil d'alerte, le remplacement des linéaires concernés réduira d'autant les risques d'impact sur la santé des usagers.

Les travaux suivants ont été réalisés au cours du deuxième semestre 2015 :

- ✓ En Août, 380 ml de canalisation remplacés entre Les Colons et le Haut-Chapus, de part et d'autre du tronçon de 90 ml remplacé en 2012, ainsi que de part et d'autre de la traversée du vallon des Collons déjà réalisée antérieurement en août 2010
- Cette opération en accotement routier inclus la traversée du vallon du FOURNAS en amont et de la RD3 en aval des Collons,
- ✓ Un regard a été aménagé avec vanne de secteur + prises d'air et de mesures du débit,
- ✓ Sur ces tronçons, trois fuites significatives s'étaient déclarées dans l'année.
- ✓ Réparation d'une fuite importante entre Liouche et Castellard-Village, lieu-dit « Argelas ».

TELEPHONE MAIRIE: 04.92.34.77.62 VE 9H-13H ET SA 10H-12H

VERSION NUMERIQUE DISPONIBLE SUR

www.castellard-melan.fr

JANVIER 2016



Traversée sous fourreau acier du vallon du FOURNAS



Traversée de la RD3, avec pose d'un fourreau acier



Raccordement à la traversée gainée en 2010 du vallon des Collons

Inventaire des tronçons non remplacés sur la branche entre le bassin du Castellard et la Font du Roy :

- **280 ml** entre le bassin et le tronçon neuf en amont du vallon du FOURNAS : une seule fuite depuis huit ans,
- **200 ml** entre le regard en aval des Colons et Pécoulet : aucune fuite depuis huit années
- 170 ml entre le regard en amont de Fontbarlière et la partie renouvelée en amont de la RD3 Font du Roy: une fuite légère à surveiller, faisant suite à de multiples fuites dans ce secteur depuis dix années.

Inventaire des tronçons non remplacés sur la branche entre le bassin du Castellard et Castellard-Le Village

- **400 ml** entre le bassin du Castellard et en amont de la RD3 à Liouche, pas de fuite visible ou recensée à ce jour (dont 250 ml en terrain rocheux et 150 ml en terrain argileux).
- Au-delà du secteur rénové de 140 ml entre Liouche et « la Toune », 85 ml entre « la Toune » et le vallon de Maremige, secteur Argelas, trois fuites importantes réparées depuis une dizaine d'années,
- 300 ml entre le vallon de Maremige et l'entrée du hameau de Castellard-Le Village, des fuites à répétition (anciennes ou plus récentes), qu'il conviendra de rénover l'intégralité de ce parcours.

En fin d'année 2015, le volume d'eau quotidien nécessaire pour le bassin du Castellard s'est stabilisé à 6 955 litres par jour.

Sur l'exercice annuel de facturation, le volume d'eau comptabilisé et facturé aux abonnés alimentés par ce bassin est de :

Pour l'exercice 2014 : 1643 m3,

Pour l'exercice 2015 : 1572 m3, soit 4 306 litres par jour

Le volume d'eau prélevé sur la source communale de Mélan pour le bassin du Castellard est en diminution depuis 2008, mais au vu des mesures, la marge de progression reste importante. Les tronçons à risques qui subsistent sont à renouvelés dès que possible.

La circulaire de la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie en date du 26 Mai 2015, dont copie jointe, insiste sur l'obligation de bon état des réseaux d'eau.

Le produit de la redevance de 28 cts par m3 d'eau vendu en France permet à l'Agence de l'Eau de participer au financement de la rénovation et du remplacement des tronçons de canalisations vieillissantes.

Les travaux de réparation du chemin du VILLARD

Le chemin du VILLARD, régulièrement emprunté, est classée voie communale, domaine public inaliénable et imprescriptible, soumis au Code de la voirie routière.

Son entretien est une dépense obligatoire de la commune.

Dans le précédent bulletin de juin 2015, ont été présentés les travaux d'assèchement du tronçon le long du vallon de Vaulouve. (*Val Louve sur un document ancien*)

Les travaux récents ont permis de revoir le gabarit du chemin au droit de l'éboulement de Mai 2010 et dans plusieurs autres secteurs avec la création des évacuations pour les eaux de ruissellement.







Autres chantiers:

- Remplacement avec mise en place d'une fenêtre double-vitrage au RDC du bâtiment communal de Mélan,
- Opération d'élagage sur les hameaux de Mélan et Castellard-Le Village,
- Eclairage public : Réparation le 4 janvier du lampadaire proche de la bouche incendie et de la cabine téléphonique de Mélan, suite à mise hors d'état de fonctionnement par incivilité.

Informations territoriales:

Le chantier de **réhabilitation de la maison ONF de Basse-Fontbelle** démarré en mai 2015 s'est poursuivi, cet écogîte pourra être opérationnel pour la saison d'été 2016. Dans sa démarche, ONF a été accompagné par le Syndicat Mixte du Massif des Monges et par la Communauté des communes Duyes et Bléone. L'opération a été financée à hauteur de 20% par ONF et 80% de subventions d'Etat, Région et Conseil Départemental.





L'écogîte sera exploité directement par son propriétaire ONF sous la marque Retrouvances, en synergie avec les opérations analogues à Barles, Auzet, Selonnet et Bayons. Ce circuit viendra s'ajouter aux 9 destinations existantes selon le même concept, dans le Haut-Verdon et le Buech notamment mais aussi dans le Jura, la Haute-Loire, le plateau de Millevaches, Vicdessos dans les Pyrénées, ...

Extrait de la Charte : « Retrouvance® est une formule de randonnée itinérante tout compris : accompagnement, hébergement, restauration et portage des bagages. Créée par l'ONF, cette formule unique allie le plaisir de la randonnée au respect de l'environnement La première marque de circuits de randonnée "tout compris"

Si Retrouvance® est devenue en dix ans la toute première marque de circuits de randonnée "tout compris", c'est parce qu'elle offre aux randonneurs des avantages qu'ils ne trouvent nulle part ailleurs :

- Confort garanti et d'une qualité égale sur l'intégralité des étapes d'un parcours. Dans la plupart des cas, l'hébergement se fait en chambres doubles ou triples avec sanitaires complets
- Accueil des gîtes Retrouvance® exclusivement réservé à nos groupes (sauf rare exception), quel que soit le nombre de participants. Une caractéristique rare qui intéressera particulièrement les groupes constitués et notamment les associations de randonneurs
- Rencontre et échanges avec un agent patrimonial de l'ONF au moins une fois dans la semaine
- **Présence, aux côtés de l'accompagnateur, d'un logisticien** qui assure le transport des bagages ainsi que le service dans les gîtes Retrouvance® qui ne sont pas gardés.

Retrouvance® permet de valoriser et préserver des territoires méconnus...

... en sauvegardant et en mettant en valeur des maisons forestières sans usage ou des bâtiments désaffectés qui appartiennent à des petites communes rurales : anciennes écoles ou cures

- ... en mettant en valeur des territoires méconnus à l'écart des grands flux de touristes ou de randonneurs
- ... en créant une activité génératrice de richesses mais respectueuse de l'environnement naturel et humain. Un bel exemple de développement local durable !
- ... en utilisant des énergies renouvelables, particulièrement sur les sites trop isolés pour être desservis par les réseaux électriques. Dans bien des cas, le recours à des micro-turbines ou panneaux solaires photovoltaïques s'impose
- ... en faisant revivre les histoires secrètes et souvent extraordinaires de la forêt et de ces territoires méconnus. «

« Comment ce produit est-il perçu par les randonneurs ?

J-L. R. : La notoriété de Retrouvance® et l'adhésion des clients s'est faite petit à petit, au début par bouche à oreille.

Aujourd'hui, il est recommandé de réserver longtemps à l'avance. Les enquêtes de satisfaction enregistrent un taux de plus de 80% de personnes très satisfaites. De l'aveu des tours opérateurs, c'est presque du jamais vu ! «

ADRESSE COURRIER ELECTRONIQUE: mairie.castellard-melan@orange.fr

> INSEE : Population de la commune

04040-Le Castellard-Mélan

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : 04-Alpes-de-Haute-Provence

Arrondissement : Digne-les-Bains

Canton: Digne-les-Bains-1

Commune: 04040-Le Castellard-Mélan

:: Populations légales 2013 de la commune

Les populations légales 2013 entrent en vigueur le 1er janvier 2016.

Elles se substituent aux populations légales 2012.

Les populations légales sont actualisées chaque année. Les enquêtes de recensement étant réparties sur cinq années, il est recommandé de calculer les évolutions sur des périodes d'au moins cinq ans.

Ces chiffres peuvent être comparés avec les populations légales 2008 ou 1999.

Populations légales 2013 de la commune du Castellard-Mélan

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
65	4	69

Source : Recensement de la population 2013 - Limites territoriales au 1er janvier 2015

> Le label UNESCO du Géoparc de Haute-Provence a été renouvelé pour les 4 années à venir.

- Ce Géoparc est géré par le Syndicat Mixte du Massif des Monges, regroupant 6 intercommunalités :
 - Pays de Seyne, Asse-Bléone-Verdon (Digne), Haute-Bléone, Duyes et Bléone, Sisteronnais, La Motte du Caire-Turriers,
- o 23 sites ont été aménagés et 33 autres seront aménagés,
- Un site web-français-anglais a été construit <u>www.geoparchauteprovence.com</u>, ainsi qu'une page Facebook qui a intéressé plus de 13 000 personnes,
- Dans un laps de temps très court, 17 structures d'hébergement, 13 restaurateurs, 13 produits locaux,
 8 établissements recevant du public, et 2 activités de plein air sont déjà labellisés,
- Au service de tous et avec la participation du plus grand nombre « Cette labellisation apporte un atout nouveau, nécessaire et indispensable pour le développement de notre territoire » Patricia Granet-Brunello, Présidente de la commission Géoparc :



ADRESSE COURRIER ELECTRONIQUE: mairie.castellard-melan@orange.fr

VERSION NUMERIQUE DISPONIBLE SUR

www.castellard-melan.fr

JANVIER 2016

LES NATIONS UNIES

L'Organisation des Nations Unies (ONU) est une organisation internationale regroupant 193 nations

de notre planète. Ses objectifs sont de faciliter la coopération dans le droit international, la sécurité internationale, le développement économique, le progrès social, les droits de l'homme et la réalisation à terme de la paix mondiale. L'ONU a été fondée en 1945 après la seconde guerre mondiale afin d'arrêter les querres entre pays.



L'UNESCO est l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture. Elle a pour

objectif de "contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples". Le siège de l'UNESCO est à Paris.



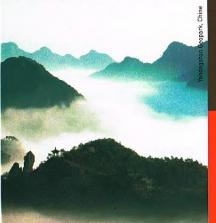
GEDARKS NETWORK Les Géoparcs sont les "nouveaux territoires du XXIe siè-

cle". Opérationnels depuis 2000, ils ont été officialisés par l'UNESCO en 2004.

Les Géoparcs sont des territoires possédant un patrimoine géologique exceptionnel qui est valorisé en connexion avec les autres patrimoines territoriaux pour apporter un développement durable à la population.

Ils fonctionnent au coeur d'un réseau international dynamique et oeuvrent ensemble afin de participer à des projets communs pour élever les normes de qualité de tous les produits et activités d'un Géoparc. En 2014, 110 Géoparcs existent dans le monde (5 en France) et recoivent 70 millions de visiteurs...





C'EST QUOI UN GÉOPARC DE L'UNESCO?

Les Géoparcs sont des territoires exceptionnels portant le label de l'UNESCO. Ces territoires doivent posséder un patrimoine géologique d'importance internationale. Les Géoparcs valorisent ce patrimoine tout en créant des liens entre celui-ci et les autres patrimoines du territoire. L'ensemble de ces patrimoines doivent être protégés, étudiés, enseignés, expliqués et partagés. Le Géoparc propose à ses habitants, comme aux visiteurs, une autre vision du territoire basée sur une nouvelle découverte et sur le sens. Un Géoparc se développe en association totale avec sa population et à son écoute. Riche de ces connaissances locales, il doit développer, grâce à la valorisation de ses patrimoines, des stratégies de développement économique durable au bénéfice direct de sa population.

La mise en place d'un tourisme adapté et intégré fait partie de ce développement qui passe aussi par une certification de qualité Géoparc des produits du terroir, des structures d'hébergement et de restauration, des artisans, des quides, des établissements partenaires, etc.Grâce à ce label mondial, revalidé tous les 4 ans, c'est tout un territoire qui oeuvre pour son identité et pour préparer un futur différent basé sur la mémoire de la terre, le savoir-faire et l'imagination des hommes et femmes qui le composent.

EST-CE UN PARC GÉOLOGIQUE ?

Non! Absolument pas. Si un Géoparc doit démontrer l'importance internationale de son patrimoine géologique, son principal objectif est, avant tout, d'explorer, de développer et de célébrer les liens entre ce patrimoine géologique et tous les autres aspects du patrimoine naturel, culturel et imma-

Il s'agit de reconnecter l'Humanité à tous les niveaux de la planète, "notre maison" et de mettre en relief la facon dont elle a, durant 5.000 millions d'années, faconné les aspects de nos vies et de nos sociétés.

A QUOI CA SERT?

De par le label UNESCO qui est le plus important au monde en terme de qualité, le territoire Géoparc acquiert une nouvelle visibilité nationale et surtout internationale. Cela implique une augmentation raisonnée de la fréquentation touristique, une augmentation de vente de produits locaux portant le label Géoparc, etc. En bref une redynamisation complète d'un territoire. Mais plus encore que l'économie, le Géoparc doit apporter une forte identité à son territoire et à sa population. Cela implique de retrouver une fierté et un sens à vivre dans des territoires souvent difficiles, entreprendre, rêver son territoire et ses lendemains. Le Géoparc est un territoire de projet et d'avenir.

ENCORE DES RÈGLEMENTATIONS!?

Non, aucune. L'UNESCO n'impose aucune nouvelle mesure d'ordre règlementaire.

FELEPHONE MAIRIE: 04.92.34.77.62

Q.

3



300 MILLIONS D'ANNÉES D'HISTOIRE DE LA PLANÈTE

Le territoire du Géoparc est riche de la présence d'une "mémoire de la terre" qui invite à un voyage à travers le temps à la découverte des derniers 300 millions d'années d'histoire de notre planète. Un voyage qui loin de se limiter à la recherche de nos origines permet de porter un regard neuf sur les paysages d'aujourd'hui.

Cette lente transformation des visages du passé de la terre se rencontre à travers la lecture de sites remarquables : dalle à ammonites, ichthyosaures, site à empreintes de pattes d'oiseaux, etc. Sites strictement protégés et gérés par la Réserve Naturelle Géologique de Haute Provence, partenaire du Géoparc.



DES PATRIMOINES EXCEPTIONNELS

Le Géoparc permet de lier et de découvrir, autour de son patrimoine géologique, l'ensemble des autres immenses valeurs patrimoniales de son territoire. Son patrimoine naturel largement protégé est d'une richesse écologique remarquable et d'une extrême biodiversité. Son patrimoine culturel, essentiellement composé de

monuments historiques et d'édifices ruraux, témoigne d'une activité humaine datant de plus de deux millenaires. Il est également riche d'un patrimoine immatériel méconnu alliant savoir-faire, pratiques traditionnelles, contes et légendes. Témoin de l'expression de la forte alliance des hommes et femmes de cette terre avec leur territoire.



UN TERRITOIRE VIVANT

Territoire de mémoire, le Géoparc est également un territoire vivant dans lequel ses habitants entreprennent dans le respect de l'environnement qui les recoit. Grâce à un savoir-faire ancestral, à la générosité et aux contrastes de cette terre, des productions de

qualité caractérisent cette dynamique. Miel, huile d'olive, essence de lavande, charcuteries n'en sont que quelques exemples emblématiques. Dans le Géoparc, producteurs agricoles ou artisans, fiers de leur lieu et de leurs savoirs, invitent le public à partager leurs connaissances et leur passion.



UNE TERRE D'INSPIRATION

Grâce à son partenariat avec le CAIRN Centre d'Art et le Musée Gassendi, le Géoparc est devenu, ces vingt dernières années, un lieu privilégié où l'art contemporain dialogue avec les paysages. Aujourd'hui, son territoire possède une immense collection d'oeuvres pérennes, produites dans son milieu naturel et réalisées par le biais de commandes publiques. Parmi celles-ci se trouve une création particulière, "Refuge d'Art" qui est une seule oeuvre d'art à "parcourir» en une dizaine de jours de marche. Conçu par l'artiste britannique Andy Goldsworthy, ce parcours unique au monde, traverse sur 150 km les paysages exceptionnels du Géoparc.

Andy Goldsworthy a souhaité ponctuer ce parcours de Refuges, d'anciens bâtiments en ruine qui ont été restaurés pour abriter les randonneurs le temps d'une halte ou d'une nuit. Une sculpture conçue spécifiquement dans chacun de ces sites fait désormais partie intégrante du bâti. Le Géoparc dispose désormais de la plus vaste collection au monde des oeuvres d'Andy Goldsworthy réunies dans un même espace, un espace public que chacun est invité à découvrir.

Syndicat Mixte du Massif des Monges













RENSEIGNEMENTS:

10 montée Bernard Dellacasagrande - 04000 Digne-les-Bains

Tél: 06 79 87 36 22

geoparcdehauteprovence@hotmail.com

Le Géoparc de Haute-Provence est géré par le Syndicat Mixte du Massif des Monges regroupant Dintercommunalités correspondant à 66 communes et à 46.526 habitants.





ADRESSE COURRIER ELECTRONIQUE: mairie.castellard-melan@orange.fr

6

SUR

VERSION NUMERIQUE DISPONIBLE

ww.castellard-l

MINISTÈRE DE L'ÉGOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Paris le

2 6 MAI 2015

La ministre

à

Mesdames et messieurs les élus en charge du service public d'eau potable

piet : Réduction des fuites d'eau dans les réseaux

Comme je l'ai annoncé lors de la communication sur l'eau du 23 juillet 2014, la lutte contre le gaspillage et la promotion d'une gestion économe de la ressource en eau sont des priorités de la politique de l'eau menée par le gouvernement.

A ce titre, nous devons en particulier lutter collectivement contre les fuites dans les réseaux d'eau potable. Réduire les fuites dans les réseaux permet en effet :

- · de diminuer les prélèvements sur le milieu aquatique naturel,
- d'éviter les gaspillages d'énergie
- d'éviter la consommation inutile de produits chimiques pour le traitement de l'eau,
- et d'alléger la facture d'eau.

En cas de déficit quantitatif sur un territoire, la lutte contre les fuites est la première ressource alternative à mobiliser, en complément des actions visant à réduire la pression sur le prélèvement en eau, spécialement nécessaires dans le contexte de changement climatique, qui ne pourra qu'exacerber les tensions sur la ressource.

Or, aujourd'hui, nos réseaux d'eau potable sont vieillissants. Leur taux de renouvellement est insuffisant (0,6%) et les pertes par fuites s'élèvent à près d'un milliard de m3 par an. Selon les données recueillies dans l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), le rendement moyen de nos réseaux de distribution d'eau potable n'est en effet que de 76%.

La réduction des fuites d'eau potable dans les réseaux est donc indispensable, et c'est un objectif que nous pouvons atteindre. Cela nécessite l'engagement de tous les acteurs concernés, qu'il s'agisse des collectivités, des distributeurs d'eau et des entreprises de travaux publics. La mise en œuvre des dispositifs prévus par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement doit permettre d'instaurer une véritable gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, et de conduire à une amélioration significative des taux de rendement des réseaux. Pour des besoins en eau constants, l'atteinte de l'objectif de rendement de 85 % se traduirait ainsi par une réduction, à l'échelle nationale, des prélèvements dans le milieu naturel de l'ordre de 400 millions de m3/an, l'équivalent du volume de l'étang de Thau.

Les collectivités organisatrices des services d'eau doivent, afin d'aboutir à une meilleure gestion de leur patrimoine de réseaux de distribution d'eau potable, réaliser un descriptif détaillé de leurs ouvrages de transport et de distribution de l'eau et prévoir, en cas de rendement insuffisant, la mise en œuvre d'un plan d'actions pouvant comprendre des travaux d'amélioration des réseaux.

Pour accompagner cette importante réforme, j'ai veillé à ce que les agences et offices de l'eau d'une part, et la Caisse des Dépôts d'autre part, vous soutiennent dans vos démarches.

J'ai souhaité également, par la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, que la mise en œuvre du doublement de la redevance pour prélèvement d'eau due par les collectivités n'ayant pas établi leur diagnostic des réseaux soit reportée d'un an et n'entre en vigueur qu'à partir de 2015. Ce délai supplémentaire doit vous permettre de finaliser votre action, en vous saisissant de manière volontariste, si ce n'est pas déjà le cas, de ce sujet.

Enfin, je vous invite à consulter le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (http://www.services.eau/france.fr/). Plusieurs guides techniques sont à votre disposition pour vous accompagner dans la lutte contre les fuites, dont notamment celui consacré à l'élaboration de plans d'actions de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, établi par l'ONEMA avec l'ASTEE et l'IRSTEA et que j'ai tenu à préfacer personnellement compte tenu de l'importance que j'attache à ce sujet. Vous y trouverez également les données sur le prix et la performance des services, dont celles sur les rendements des réseaux, saisies par chaque collectivité, compilées et analysées à l'échelle nationale.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour que nous puissions relever collectivement ce défi.

Bei & rous,

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – Tél : 33 (0)1 40 81 21 22 www.developpement-durable.gouv.fr ADRESSE COURRIER ELECTRONIQUE: mairie.castellard-melan@orange.fr TELEPHONE MARIE: 04.92.34.77.62



9 janvier 2016 (photo de presse)